



**SPP et PATS
SDIS du RHONE**

**Monsieur le Président
du Conseil d'Administration
du SDIS du Rhône
146 rue Pierre Corneille
69426 Lyon cedex 03**

Lyon, le 26 juin 2006

Objet : atteinte au droit syndical

Monsieur le Président,

Le 14 juin dernier, deux de nos représentantes syndicales qui distribuait aux personnels du bâtiment "Le Sévigné" des copies du courrier qui vous a été adressé, ont été prises à partie par le directeur des Ressources Humaines.

Ce dernier leur reprochait de divulguer des informations ou des orientations confidentielles qui auraient été prises au cours de la dernière Commission Administrative des Personnels, Administratifs, Techniques et Médicaux Sociaux du SDIS 69.

Vous remarquerez, avec l'œil expert que nous vous connaissons, qu'en aucun cas nous n'avons dévoilé quelques secrets, Nous vous faisons simplement part de notre stupéfaction et de notre réaction suite à certaines décisions qui ont été prises au cours de cette instance.

Cette attitude, assez surprenante, n'est pas de matière à apaiser les tensions qui existent au SDIS du Rhône entre les partenaires sociaux et certains chefs ou adjoints de service.

Cette attaque démontrerait-elle une faiblesse voire une reconnaissance des erreurs faites ou des décisions prises ? Est-il interdit d'informer les personnels sur la façon dont les nominations ont été décidées ou imposées au cours de la dernière Commission Administrative des Personnels, Administratifs, Techniques et Médicaux Sociaux ?

Nous estimons ne pas pouvoir exercer notre mission d'information dans de bonnes conditions et nous vous demandons d'intervenir rapidement afin que cette entrave au droit syndical cesse.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Copie :
**Monsieur le Préfet délégué
à la sécurité**

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN